

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 6 mai 2019, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 1^{er} et 16 avril 2019.
3. Demande pour modifier le règlement de zonage pour permettre la garde de chiens au 1012 avenue Demers.
4. Demande pour l'entretien ponctuel du chemin privé du domaine de la Route de la Grosse-Ile.
5. Adoption d'une politique pour le traitement des plaintes à l'égard des processus de demandes de soumissions publiques et des avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique.
6. Démission de Mme Suzanne Turcotte à titre de préposée au service de garde.
7. Délégation à la MRC de l'Érable pour un appel d'offres regroupé pour les plastiques agricoles.
8. Demande de soumissions pour les travaux de correction de pavage.
9. Délégation à la MRC de l'Érable pour une demande de soumission regroupée pour les frais de laboratoire lors des travaux de voirie ne 2019.
10. Révision des frais du service de garde pour la rentrée scolaire 2019.
11. Abat-poussière pour les chemins municipaux en gravier.
12. Projet de la Fabrique pour une clôture autour du cimetière dans le cadre du Pacte rural.
13. Service de garde du 19 au 23 août 2019.
14. Demande de M. Éric Fortier pour remplir une partie du fossé qui longe le 769 Rang 7 Est.
15. Demande de M. Sébastien Charest pour l'aménagement d'un fossé en façade de sa résidence au 525 Rang 5 et frais pour creusage d'un exutoire sur une distance d'environ 50 pieds.
16. Formation sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.
17. Demande d'aide financière de Les Entreprises Weded inc. au 1110 route 116.
18. Période de questions de l'assistance.
19. Remplacement vitre des 4 fenêtres embuées bureau municipal.
20. Étudiant pour la période estivale pour le service de voirie.
21. Lignage des chemins municipaux et flèches de direction rue Grenier.
22. Entente de service avec l'artiste pour les Jeudis en chansons.
23. Demande d'aide financière du Comité de la St-Jean et autorisation pour le feu de joie et feu d'artifice du 23 juin 2019.
24. Délégation au tournoi de golf au profit de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, le 31 mai 2019.
25. Demande d'autorisation pour la demande d'un permis de réunion pour le Comité de la St-Jean pour la soirée du 23 juin prochain.
26. Autorisation de la tenue d'un brunch pour le lancement de la mise à jour de la Politique familiale et de la démarche MADA, le 2 juin 2019.
27. Achat publicité dans la Carte vélo 2019 du Parc linéaire des Bois-Francs.
28. Correspondance.
29. Approbation des comptes.
30. États des revenus et dépenses au 30 avril 2019.
31. Varia. (tournée des chemins, proposition Sotek, ménage terrain garage municipal, enseigne numérique)
32. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2019-121

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2019-122

Approbation des procès-verbaux du 1^{er} et 16 avril 2019.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 1^{er} et 16 avril 2019, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2019-123

Demande pour modifier le règlement de zonage pour permettre la garde de chiens au 1012 avenue Demers.

Attendu que Mme Christine Vaillancourt, domiciliée au 1012 avenue Demers, soit dans la zone résidentielle R-3 du plan de zonage, s'adresse au conseil municipal pour modifier le règlement de zonage, afin d'autoriser le service de garde pour chiens dans la zone;

Après délibérations, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil ne juge pas approprié de modifier le règlement de zonage, afin d'autoriser dans la zone résidentielle R-3, le service de garde pour chiens, attendu la proximité de nombreuses résidences dans ce secteur.

Que le service de garde pour chiens pourrait également perturber le bon voisinage avec les possibles aboiements et risques d'errance d'un chien à l'occasion.

Adoptée

Pour le prochain point à l'ordre du jour, le maire, M. Marc Simoneau, ainsi que le conseiller, M. Luc Côté, déclarent chacun avoir un intérêt pécuniaire dans ce dossier et se retirent des délibérations, en vertu de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Résolution : 2019-124

Demande pour l'entretien ponctuel du chemin privé du domaine de la Route de la Grosse-Ile.

Attendu que la municipalité a reçu une requête de 6 résidents permanents du domaine de la Route de la Grosse-Ile, afin d'établir une politique pour planifier une aide budgétaire, au besoin, lorsque le chemin privé, situé entre la route de la Grosse-Ile et l'agglomération de résidences permanentes et de chalets, devient impraticable comme ce printemps, afin que les services d'urgence et les résidents puissent circuler;

Attendu que l'aide budgétaire est demandée pour 2019 ainsi que si nécessaire pour 2020 et 2021;

Attendu que dans la requête, il est inscrit que l'entretien du chemin privé est la responsabilité des résidents du Domaine de la Route de la Grosse-Ile, tel que spécifié dans chacun des contrats;

Après délibérations, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil refuse la demande des 6 résidents permanents du domaine de la Route de la Grosse-Ile, pour l'établissement d'une politique d'aide financière pour l'entretien du chemin privé conduisant à leurs

résidences, lorsque ledit chemin privé devient impraticable pour les services d'urgence et pour les résidents.

Que ce conseil refuse d'ouvrir la porte à ce type de requête, même si La Loi sur les compétences municipales, à son article 70, mentionne qu'une municipalité peut entretenir un chemin privé à la demande d'une majorité des propriétaires riverains, afin de ne pas se retrouver avec de nombreuses requêtes similaires.

Adoptée

Résolution : 2019-125

Adoption d'une politique pour le traitement des plaintes à l'égard des processus de demandes de soumissions publiques.

Attendu qu'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c.C-27.1), ci-après : le « CM », une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat :

Attendu que la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

Attendu que rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au « CM » quant aux modalités de traitement des plaintes;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil décrète l'adoption de la « Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes à l'égard des processus de demandes de soumissions publiques et des avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique ».

Que l'original de la procédure soit conservé aux archives de la municipalité et a effet comme s'il était récité au complet dans le livre des délibérations.

Adoptée

Résolution : 2019-126

Démission de Mme Suzanne Turcotte à titre de préposée au service de garde.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la démission de Mme Suzanne Turcotte, à titre de préposée adjointe au service de garde en milieu scolaire, dont la dernière journée de travail est prévue le 24 mai prochain.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à publier dans le journal Le Poliquin du 10 mai prochain, un offre d'emploi pour remplacer Mme Turcotte.

Adoptée

Résolution : 2019-127

Délégation à la MRC de l'Érable pour un appel d'offres regroupé pour les plastiques agricoles.

Attendu que le contrat de la municipalité pour la collecte, le transport et le recyclage des plastiques agricoles vient à échéance à la fin de l'année 2019;

Attendu que la municipalité souhaite se regrouper avec d'autres municipalités de la MRC dans le cadre d'un appel d'offres public visant la collecte, le transport et le recyclage des plastiques agricoles;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le conseil de la municipalité de Laurierville délègue à la MRC de l'Érable, la responsabilité de procéder à un appel d'offres public commun pour la collecte, le transport et le recyclage des plastiques agricoles en vue de conclure un contrat pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022;

Que la municipalité de Laurierville conserve la responsabilité de conclure le contrat à la suite de la réception et l'analyse des soumissions par la MRC de l'Érable.

Que la municipalité de Laurierville s'engage à défrayer, s'il y a lieu, une partie des coûts afférents à la conduite du processus d'appel d'offres.

Adoptée

Résolution : 2019-128

Demande de soumissions pour les travaux de correction de pavage.

Proposé par M. Luc Côté et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier demande des soumissions sur invitation à 2 entrepreneurs pour les réparations du pavage à divers endroits sur les chemins municipaux.

Que la demande de soumissions sur invitation soit effectuée au cours du mois de mai, afin d'obtenir les résultats des soumissions pour la prochaine séance ordinaire, soit le 3 juin 2019.

Adoptée

Résolution : 2019-129

Délégation à la MRC de l'Érable pour une demande de soumission regroupée pour les frais de laboratoire lors des travaux de voirie en 2019.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil délègue à la MRC de l'Érable la responsabilité de procéder à une demande de soumissions regroupée au nom des municipalités desservies par le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, pour les frais de laboratoire dans le cadre des travaux de voirie en 2019.

Que les travaux de voirie prévus en 2019 pour Laurierville, sont au niveau du Rang 10 Est et une partie du Chemin de la Grosse-Ile, soit du 342 Chemin de la Grosse-Ile jusqu'à la limite de Notre-Dame-de-Lourdes.

Adoptée

Résolution : 2019-130

Révision annuelle des frais du service de garde municipal.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que les tarifs du service de garde municipal en milieu scolaire soient augmentés, de la façon suivante, et ce, à partir du 29 août 2019 :

	Tarif actuel pour journée réservée	Tarif à partir du 29 août 2019 pour journée réservée	Tarif actuel pour journée non réservée	Tarif à partir du 29 août 2019 pour journée non réservée
Matin de 6h30 à 7h45	3.65 \$	3.70 \$	4.70 \$	4.80 \$
Après-midi de 14h50 à 18h00	5.70 \$	5.80 \$	7.75 \$	7.90 \$
Demi-journée pédagogique	9.40 \$	9.60 \$	12.50 \$	12.75 \$
Journée pédagogique	16.80 \$	17.10 \$	21.95 \$	22.40 \$

Adoptée

Résolution : 2019-131

Abat-poussière pour les chemins municipaux en gravier.

Attendu que la municipalité a reçu une soumission de Somavrac, pour la fourniture d'abat-poussière, soit du chlorure de calcium, au prix de 0.3067\$/litre, ainsi qu'une soumission de Les Entreprises Bourget inc. au prix de 0.3490\$/litre;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de Somavrac, pour la fourniture, le transport et l'épandage du chlorure de calcium 35%, et ce, au prix de 0.3067 \$/litre.

Que le nombre de litre de chlorure de calcium nécessaire est d'environ 20 000, pour un déboursé de 6 134.00 \$, taxes non incluses.

Que le directeur général communiquera avec Somavrac, pour fixer la date de l'épandage de l'abat-poussière dans les chemins en gravier, dès que la température sera opportune.

Adoptée

Résolution : 2019-132

Projet pour améliorer le contour du cimetière.

Attendu que Mme Diane St-Pierre, M. Renaud Bergeron et M. Marcel Martel, ont présenté au directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, quelques projets pour améliorer le contour du cimetière, afin d'enlever les arbustes existants, dont plusieurs ne fleurissent plus, par de la pelouse, d'autres arbustes ou une clôture décorative;

Attendu que ces derniers souhaitent présenter le projet dans le cadre du Pacte rural;

Attendu que le projet de clôture est estimé à 37 000 \$, le projet des arbustes à environ 12 000 \$ et le projet pour la pelouse à environ 5 000 \$, ce qui comprend dans tous les cas l'enlèvement des arbustes existants;

Attendu que le Comité de loisirs désire présenter dans les prochaines semaines, un projet dans le cadre du Pacte rural, lequel prévoit l'utilisation du reste de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural 2014-2019, soit 14 161.00 \$;

Attendu que les membres du conseil sont sensibles à l'entretien du cimetière, puisque situé au milieu du périmètre urbain, mais que le conseil désire prioriser un projet qui améliore les infrastructures municipales;

Par conséquent, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil ne juge pas à propos de prioriser un projet pour améliorer le contour du cimetière à Laurierville dans le cadre du Pacte rural 2014-2019.

Que le projet pourrait être retenu, s'il y a lieu, lors du prochain Pacte rural 2020-2024, lorsque la municipalité effectuera un appel de projets.

Adoptée

Résolution : 2019-133

Service de garde du 19 au 28 août et coordination du camp de jour 2019.

Attendu que le camp de jour organisé par le service de loisirs se termine le vendredi 16 août, afin de libérer les animatrices pour le retour au CÉGEP;

Attendu que le début des classes à l'École Ste-Julie est le jeudi 29 août;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte d'offrir le service de garde pour la période du 19 au 28 août 2019.

Que Mme Mélisa Samson soit responsable du service de garde durant cette période.

Que Mme Mélisa Samson agisse également comme coordonnatrice du camp de jour du service des loisirs, pour la période du 25 juin au 16 août, et ce, environ 12 heures par semaine, selon les conditions salariales prévues à l'entente.

Adoptée

Résolution : 2019-134

Demande de M. Éric Fortier pour remplir une partie du fossé en façade du 769 Rang 7 Est.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. Éric Fortier, résident au 769 Rang 7 Est, à remplir, à ses frais, le fossé qui longe le chemin municipal, sur une distance d'environ 40 pieds, en façade du 769 Rang 7 Est.

Que les travaux soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, sous la supervision de l'inspecteur en voirie, M. François Gingras.

Qu'en plus de l'installation de ponceaux, des drains de 4 pouces de diamètre devront être aménagés de chaque côté des ponceaux.

Adoptée

Demande de M. Sébastien Charest pour l'aménagement d'un fossé en façade de sa résidence et pour le creusage d'un exutoire sur une distance d'environ 50 pieds.

Ce point est reporté à la prochaine séance.

Résolution : 2019-135

Formation sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à une formation sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, offerte gratuitement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le mercredi 15 mai 2019 de 8h30 à 12h00 à Victoriaville.

Que les frais de déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur.

Adoptée

Résolution : 2019-136

Demande d'aide financière de Les Entreprises Weded inc. au 1110 route 116.

Cette demande est reportée à la prochaine séance du conseil.

Période de questions de l'assistance.

Question de M. Claude Poulin afin de savoir quand le conseil remettra en fonction l'enseigne numérique.

Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne que les membres du conseil discuteront de ce dossier à court terme.

Résolution : 2019-137

Remplacement vitres des 4 fenêtres embuées au bureau municipal.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le prix de Vitrierie de l'Érable, pour changer les vitres de 4 fenêtres embuées au bureau municipal, soit un montant de 565.50 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2019-138

Étudiant pour la période estivale pour le service de la voirie.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que M. William Rousseau soit embauché pour la période estivale, pour les divers travaux d'entretien, en soutien à l'inspecteur en voirie, M. François Gingras.

Que M. Rousseau est embauché pour environ 25 heures semaine, et ce, pour juin, juillet et août 2019.

Que le tarif horaire est celui établi dans la liste des salaires 2019 des employés municipaux.

Adoptée

Résolution : 2019-139

Lignage des chemins municipaux et flèches de direction rue Grenier.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire effectuer le lignage sur le pavage de certains chemins municipaux, soit une longueur d'environ 10 kilomètres, ainsi que rafraîchir les flèches de directions près de l'intersection de la rue Grenier et de l'avenue Provencher.

Que les flèches de direction soient peinturées de couleur jaune.

Que le coût des travaux de lignage est estimé à 2 500 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2019-140

Autorisation au directeur général pour signer l'entente avec un artiste pour Jeudis en chansons.

Attendu que la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec propose la tenue de Jeudis en chansons durant la période estivale 2019, dans les municipalités des 5 MRC du Centre-du-Québec;

Attendu que la Société St-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec subventionne ce projet à 75% avec une participation maximum de 1 000 \$;

Attendu que le chanteur M. Gaith Boucher accepte de présenter un spectacle, le jeudi 1^{er} août 2019, de 19h30 à 21h00, pour le tarif de 600.00 \$;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Laurierville, l'entente avec M. Gaith Boucher, pour la tenue d'un spectacle le 1^{er} août 2019 de 19h30 à 21h00, dans le cadre des Jeudis en chansons, et ce, pour le montant de 600.00 \$.

Que le spectacle se tiendra sur le perron de l'église par beau temps, ou à la salle municipale en cas de mauvais temps.

Que l'entente soit expédiée à la Société St-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec, afin de recevoir une aide financière de 450.00 \$, représentant 75% du cachet de M. Boucher.

Adoptée

Résolution : 2019-141

Demande d'aide financière du Comité de la St-Jean et d'une autorisation pour un feu de joie et feux d'artifice.

Attendu que le Comité de la St-Jean de Laurierville prévoit faire un feu de joie et des feux d'artifice le 23 juin prochain dans le cadre des festivités de la Fête de la St-Jean;

Attendu qu'il est requis d'obtenir un permis du Service de sécurité incendie régional de l'Érable pour un feu de joie et pour des feux d'artifice organisés dans le cadre d'une fête populaire ou communautaire;

Attendu que la fête populaire ou communautaire doit être autorisée par le conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement que ce conseil autorise le Comité de la St-Jean à organiser un feu de joie et des feux d'artifice, le 23 juin 2019, dans le cadre de la fête de la St-Jean, sur le terrain de la municipalité situé à l'arrière du 148 rue Grenier, à la condition que le Comité reçoive un permis du Service de sécurité incendie régional de l'Érable.

Que ce conseil accorde un montant de 3,000 \$ au Comité de la St-Jean, à titre d'aide financière, dans le cadre des festivités organisées pour la Fête de la St-Jean, les 23 et 24 juin prochain.

Adoptée

Résolution : 2019-142

Délégation au tournoi de golf de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité délègue M. Jean-François Labrie-Simoneau, président du Comité de loisirs, M. Daniel Fortin, conseiller municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, ainsi que M. Marc Simoneau, maire, pour participer au tournoi de golf au bénéfice de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, le 31 mai 2019 au Club de golf de Plessisville.

Que le coût d'inscription au montant de 120.00 \$ par personne est défrayé par la municipalité, pour un déboursé total de 480.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2019-143

Demande pour permis de boisson.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville autorise le Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville à vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur place, au terrain de loisirs, situé à l'arrière du 148 rue Grenier, le 23 juin 2019 dans le cadre des festivités de la St-Jean.

Que la présente résolution ne délivre pas le Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville de se procurer un permis de réunion délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées.

Adoptée

Résolution : 2019-144

Autorisation de la tenue d'un brunch pour le lancement de la mise à jour de la Politique familiale et de la démarche MADA, le 2 juin 2019.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise la tenue d'un brunch, le dimanche 2 juin 2019, à la salle municipale, dans le cadre du lancement de la mise à jour de la Politique familiale pour les années 2019, 2020 et 2021 et de la démarche Municipalités Amies des Aînés (MADA).

Que le brunch est offert gratuitement pour les participants, dont le nombre est évalué à environ 90 personnes, selon le lancement de la Politique familiale de 2013, 2014 et 2015, le 13 janvier 2013.

Que le coût du brunch est d'environ 1 600 \$, taxes et pourboire inclus, selon une proposition de Cantine Chez Micheline.

Que ce déboursé est prévu au budget 2019.

Adoptée

Résolution : 2019-145

Offre pour l'achat d'une publicité dans la Carte vélo 2019 du Parc linéaire des Bois-Francis.

Attendu que le Parc linéaire des Bois-Francis offre à la municipalité la possibilité d'acheter une publicité dans la carte vélo 2019, qui varie de 1/6 de page pour le de 195 \$ à ½ page pour 680.00 \$;

Attendu que le principal secteur urbain de la municipalité est situé à environ 2 km du parc linéaire, et que la municipalité a peu d'attraits touristiques;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil ne juge pas à propos d'acheter une publicité dans la carte vélo 2019 du Parc linéaire des Bois-Francis.

Adoptée

Correspondance.

- Lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, sur la nouvelle Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025.
- Lettre de Mme Karine Sévigny, du Studio KS, laquelle organise des courses à pied dans les onze municipalités de la MRC de l'Érable. Pour Laurierville, la course à pied se déroulera le 16 novembre 2019.
- Offre de service de la Ferme Stéluka inc. pour des travaux de débroussaillage le long des chemins municipaux.
- Réception de la part de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de son orientation préliminaire dans le cadre de la demande de M. Sylvain Godbout et Mme Chantal Paré, pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, pour une servitude de passage et de puisage d'eau sur le lot 5 660 051, propriété de la Ferme Raycil inc..

- Lettre du Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à propos du Fonds de la Taxe sur l'essence Fédéral au Québec, à l'effet que les critères d'admissibilité établis en 2014, pour la TECQ 2014-2018, demeurent les mêmes pour la TECQ 2019-2023.
- Lettre de Mme Céline Girard, directrice régionale région du Centre-du-Québec, pour le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'effet que la Semaine de la municipalité se tiendra dorénavant la 2^e semaine de septembre, au lieu de la 1^{ère} semaine de juin. Donc, pour 2019, la Semaine de la municipalité se déroulera du 8 au 14 septembre.
- Réception d'une aide de 12 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide pour la préparation aux sinistres.
- Réception d'une aide financière de 2 625.00 \$, pour la mise à jour de la Politique familiale, et d'un montant de 1 312.50 \$, pour la mise à jour de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).
- Invitation du Musée du Bronze et de la municipalité d'Inverness, à une visite gratuite du musée pour les citoyens de la MRC de l'Érable. Pour les citoyens de Laurierville, la date de la visite est le 4 août 2019.

Une publicité sera publiée dans le journal Le Poliquin de juillet pour annoncer cette invitation.

- Invitation à un Forum sur le développement durable, les 26 et 27 septembre prochain à Victoriaville.

Aucune délégation à ce Forum.

Liste des comptes

Carte Sonic : Essence du 12 mars au 9 avril.	606.74
ADMQ : Formation « Travaux d'infrastructure ».	363.32
Postes Canada : Poliquin avril et avis Contes de l'Érable.	250.55
Wolters Kluwer Québec ltée : Renouvellement règlements municipalité.	869.40
Sable Marco : Asphalte froid, 2 ^e palette.	760.00
Membres CCU : Étude d'une dérogation mineure.	45.00
ADMQ : Inscription congrès.	705.95
Hydro-Québec : Service luminaires de rues avril 2019	940.01
Hydro-Québec : Service station pompage Grenier 26/02 au 25/04	83.65
Hydro-Québec : Service rue Grenier du 15/02 au 12/04	54.47
Marius Marcoux & fils : Travaux croix du rg Scott	206.32
Agence 9-1-1 : Service pour février.	616.28
Petite caisse : Frais de poste, déplacement, bureau	189.00
Salaire : Rémunération des employés municipaux d'avril 2019	12 485.42
Salaire : Rémunération des élus du 01/11/18 au 31/04/19	16 984.60
Receveur Gén. Canada : Remise féd. d'avril 2019	1 649.51
Ministre du Revenu : Remise prov. d'avril 2019	4 790.74
RREMQ : Cotisation régime-retraite employés avril 2019	1 214.46
Union-Vie : Cotisations ass.-collectives employés de mars 2019	2 442.35
MRC de l'Érable : Honoraires Verti-soft	39.90
Fonds d'information sur le territoire : 4 mutations en avril 2019	16.00
Ville de Plessisville : Facture annuelle :entente cour municipale	808.29
Ville de Plessisville : Frais jugement sur plaidoyer cour municipale	280.40
Claire Gosselin : Frais déplacement mai.	80.00
Claire Gosselin : Frais congrès COMBEQ.	976.68
Sylvain Beauregard, av. : Services cours municipale (honoraires)	74.73
Renaud-Bray : Achat de livres pour bibliothèque	644.50
Biblio CRSBP : Matériels pour bibliothèque	45.71
Imprimerie Fillion : 3 plans à scanner et envoyé par courriel	17.25
Distributions Praxair : Bouteille oxygène au garage	108.42

Ferme Stéluka : Déneigement abords du pont de la Grosse-Ile.	1 494.68
Kubota Victoriaville : Réparation et pièces sur tracteur	855.15
Claude Joyal : Aile de côté tracteur PUMA	1 111.51
Plomberie 1750 : Réparation calorifère salle du conseil	656.41
Solutia telecom : Remplacement cellulaire Mélisa.	47.06
VIVACO : Ristourne, matériels garage, édifice	67.13
Distribution Corriveau : Produits ménagers pour l'immeuble Caisse.	73.81
Énergie Sonic inc. : Huile à chauffage édifice municipal.	1 236.93
Sable Marco : Asphalte froid, 3 ^e palette.	760.00
Buropro : Dossiers et sièges pour chaises salle municipale.	152.91
Mégaburo : Ecran projecteur et matériels bureau.	312.05
Eurofins : Analyses d'eau d'avril 2019	164.19
EMP inc. : 6 ^e versement de 6 pour déneigement hiver 2018-2019.	24 065.44
EMP inc. : Déboucher fossés Rang 8 Est et Chemin Grosse-Ile.	981.60
Bell Canada : Service pour mai.	351.43
Xérox Canada ltée : Contrat de service pour avril.	112.32
Bell Mobilité : Service pour mai.	193.80
Gaudreau Environnement inc. : Service pour avril.	8 910.58
Serv. San. Denis Fortier inc. : Collecte plastique agricole en avril.	1 579.65

Résolution : 2019-146

Approbation des comptes.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 avril 2019.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 30 avril 2019, avec comparatif de l'année 2018, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 702 704.73 \$, et des déboursés au montant de 562 397.28 \$, laissant un solde en caisse de 139 426.67 \$.

Varia.

Tournée des chemins municipaux.

La visite annuelle des chemins municipaux par les membres du conseil, se tiendra le samedi 11 mai prochain à partir de 8h30. Le point de rencontre est au garage municipal.

Résolution : 2019-147

Proposition de Sotek inc. pour la mise à niveau du système de climatisation et de chauffage à l'immeuble de la Caisse.

Il est résolu unanimement que le directeur général et secrétaire-trésorier, vérifie pour obtenir, si possible, une proposition d'une autre entreprise spécialisé en entretien de système central de climatisation et de chauffage pour l'immeuble de la Caisse au 149 rue Grenier.

Résolution : 2019-148

Matières résiduelles sur le terrain du garage municipal.

Attendu qu'on retrouve sur le terrain du garage municipal, soit près de la réserve de bois pour le feu de joie organisé par le Comité de la St-Jean le 23 juin de chaque année, diverses matières résiduelles (divans, pneus, meubles, matelas, morceaux de gyproc, bois avec de la peinture), que des citoyens ont déposé sur place sans autorisation;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'inspecteur en voirie, M. François Gingras, à faire transporter toutes les matières résiduelles non récupérables à l'écocentre de la Région de l'Érable.

Que le directeur général avisera le Comité de la St-Jean d'enlever complètement sa réserve de bois pour le feu de joie de la St-Jean du terrain du garage municipal, afin d'éviter une nouvelle accumulation de débris de toutes sortes.

Que le coût pour la disposition et le transport des matières résiduelles est estimé à environ 1 500 \$.

Adoptée

Résolution : 2019-149

Dossier enseigne numérique.

Attendu que l'enseigne numérique au coin de la rue Grenier et de l'avenue Provencher est fermée depuis le 5 mars 2019, en attendant le rapport d'expertise de 3 étudiants de l'Université McGill, venus sur place en février dernier, à la demande de Mme Manon Boucher, domiciliée au 144 rue Grenier, pour prendre les mesures des fréquences dans sa résidence, qui proviendraient de l'enseigne numérique et qui causeraient des problèmes de santé à cette dernière et à sa famille;

Attendu que le fournisseur de l'enseigne numérique, Lumicom, est en attente d'une certification de son enseigne numérique auprès du Centre de recherche Industrielle du Québec (CRIQ);

Attendu qu'à ce jour, la municipalité n'a pas reçu de nouvelles de Mme Boucher et des 3 étudiants de l'Université McGill, à propos de l'analyse des fréquences, dont le rapport devait être disponible quelques semaines après le passage des 3 étudiants, selon une lettre de Mme Boucher, en date du 1^{er} mars 2019;

Attendu que l'expertise des 3 étudiants de l'Université McGill tarde à venir;

Attendu que plusieurs citoyens demandent aux membres du conseil la remise en fonction de l'enseigne numérique;

Pour ces raisons, il est résolu unanimement, de remettre en fonction l'enseigne numérique, dans la journée du 7 mai 2019.

Adoptée

Résolution : 2019-150

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier